



Lannilis
Terre des Abers

Compte-Rendu Sommaire

**Conseil Municipal du
9 novembre 2021**

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Michel TRÉGUER, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Laurence CORRE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, Caroline PRIGENT-LÉON, Gwendal LE COQ, Fabienne LANDURÉ, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Charline IZARD, Jean-Michel LANNUZEL, Camille GUIAVARC'H, Denis MERCELLE, Adeline CORNEC, Pascal SIMIER, Philippe MANACH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sandrine LAVIGNE (procuration à Cécile LE ROUX), David NORMAND (procuration à Adeline CORNEC), Alain FLOUR (procuration à Michel TRÉGUER), Dominique MIGNON (procuration à Nadine KASSIS), Laurence GUIARD-RENAULT (procuration à Philippe MANACH).

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Sandrine GAC

Début de séance : 20h00.

Ordre du jour

INFORMATIONS DU MAIRE

1. Agenda municipal
2. Informations CCPA
3. Informations règlementaires
4. Informations diverses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Approbation du compte rendu du conseil du 23 septembre 2021
6. Majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet
7. Acquisition d'un fond de jardin dans le cadre de projet « dynamisation du centre-ville

FINANCES - ÉCONOMIE

8. Décision Modificative
9. Cession de 4 pianos à l'EPCC école de musique

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

10. Réforme d'ouvrages de la médiathèque

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

11. Convention de délégation d'inscription des élèves d'école publique
12. Convention ALSH – Commune de Tréglonou
13. Convention ALSH – Commune de Kernilis

TRAVAUX

14. Convention SDEF – Rénovation d'armoires EP

QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour complémentaire

Proposition de soutien à une question parlementaire sur les carences en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance : Soutien à la proposition de question parlementaire concernant les carences en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap (voir document joint).

Ce point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour de la séance à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01 Agenda municipal

Monsieur le Maire présente les derniers événements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil.

Point n°02 Informations CCPA

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières décisions marquantes ayant eu lieu en bureau ou conseil communautaire.

Point n°03 Informations réglementaires

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes : néant.

Point n°04 Informations diverses

Néant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°05 Approbation du compte rendu du conseil du 23 septembre 2021

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 28 octobre 2021,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

Mme Kassis, au nom de Mme Guiard-Renault, demande d'apporter une modification en ajoutant l'échange suivant :

« Madame Guiard-Renault demande si ces parcelles vendues comme terres agricoles ne le deviendront pas à terme ? (constructibles)

Monsieur le Maire confirme que ces parcelles cédées, actuellement classées en terres agricoles, et donc cédées comme telles, ne deviendront pas constructibles à terme. Aucune demande de modification du PLUi ne pourra être envisagée concernant ces parcelles. »

Monsieur le Maire propose de corriger le compte-rendu dans le sens demandé.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°6**Majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet**

Lors des dernières élections départementales et régionales des 20 et 27 juin derniers, des agents communaux ont été mobilisés pour tenir les bureaux de vote, en lien avec les élus.

Certains de ces agents travaillent à temps non complet.

Or, la réglementation actuellement appliquée à notre collectivité majore le paiement des heures effectuées le dimanche pour les agents à temps complet mais exclut les agents à temps non complet de ce dispositif.

Le taux de majoration des heures complémentaires est

- de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet
- et de 25 % pour les heures suivantes dans la limite de la durée légale de travail (35h).

Aussi est-il proposé au conseil, par souci d'équité, de permettre à ces agents à temps non complet de bénéficier de la majoration des heures effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette proposition.

Point n°7**Acquisition d'un fond de jardin dans le cadre de projet « dynamisation du centre-ville**

Dans le cadre de la dynamisation de son centre-ville, un des projets phares de la commune est l'acquisition de l'ancien centre technique départemental, situé impasse de Keravel (AD 98 & 99). Pour rappel, le portage de cette acquisition se fera par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) (voir la délibération DCM n°2020-07-10 du 9 juillet 2020).

L'objectif de cette acquisition est double :

- Y installer des associations telles que le Secours Catholique, les Restos du Cœur ainsi que la Banque alimentaire
- Créer des logements s'insérant dans un environnement résidentiel

Dans le cadre de cette opération et sur les conseils d'organismes assistant la commune tels que le CAUE 29, il est apparu pertinent de faire l'acquisition d'un fond de jardin de la parcelle AD 315, d'une superficie d'environ 300 m². (Voir plan ci-après annexé)

Le prix de vente serait d'environ 70 € / m².

Les frais de géomètres et de notaire seront à la charge de la commune.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

FINANCES - ECONOMIE**Point n°8****Décision Modificative**

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative n°1 ci-annexée au budget Principal 2021.

*041	Dépenses d'investissement	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €
Dép. Ordre	Etude MOE buvette terrain	21	21318		3 360,00
Dép. Ordre	Etude acoustique MDE	21	21318		1 980,00
Dép. Ordre	Frais annonce MAPA txx restauration cjhapelle St sébastien	21	21318		1 079,22
Dép. Ordre	Frais annonce MAPA enrobés	21	2151		1 080,04
	<i>Total opérations réelles</i>				
	<i>Total opérations ordre</i>				7 499,26
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					7 499,26

*041	Recettes d'investissement	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €
Rec. Ordre	Etude MOE buvette terrain	20	2031		3 360,00
Rec. Ordre	Etude acoustique MDE	20	2031		1 980,00
Rec. Ordre	Frais annonce MAPA txx restauration cjhapelle St sébastien	20	2033		1 079,22
Rec. Ordre	Frais annonce MAPA enrobés	20	2033		1 080,04
	<i>Total opérations réelles</i>				
	<i>Total opérations ordre</i>				7 499,26
SOLDE GLOBAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					7 499,26

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, adopte la décision modificative présentée ci-dessus.

Point n°09 Cession de 4 pianos à l'EPCC école de musique du Pays des Abers et de la Côte des Légendes

En 2013, la commune de Lannilis avait acheté quatre pianos.

Pour les besoins de l'enseignement et de la pratique de la musique, la commune les avait loués à l'EPCC « Ecoles de musique du Pays des Abers – Côte des Légendes » pour une durée de 7 ans.

Cette location étant terminée, la commune de Lannilis a décidé de céder les 4 pianos pour 1 € à l'EPCC « Ecoles de musique du Pays des Abers – Côte des Légendes ».

Il est proposé au conseil de valider ce projet de cession à 1 € des 4 pianos à l'EPCC « Ecole de Musique du Pays des Abers-Côtes des Légendes », et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ce projet de cession à 1 € des 4 pianos à l'EPCC « Ecole de Musique du Pays des Abers-Côtes des Légendes », et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Point n°10 Réforme d'ouvrages de la médiathèque

Comme toutes les médiathèques, la médiathèque de Lannilis est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique et dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les ouvrages éliminés, soit 1 882 livres et 41 DVD, seront supprimés du catalogue de la médiathèque.

Dans ce cadre, la médiathèque de Lannilis souhaite faire don des ouvrages cités ci-dessus à toute personne intéressée. Ils serviront également à alimenter le fonds du projet « Cabanes à livres ».

Il est proposé au conseil de valider cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide l'opération de « désherbage » présentée ci-dessus,
- Autorise le don desdits ouvrages à toute personne intéressée,
- Autorise l'alimentation du projet « Cabanes à livres » par ces ouvrages.

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Point n°11 Convention de délégation d'inscription des élèves d'école publique

Afin de simplifier la vie des familles et le fonctionnement de l'école publique de Lannilis, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec la direction de l'école publique de la commune pour permettre de procéder à l'inscription de certains élèves, préalablement à leur admission.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

Point n°12 Convention ALSH – Commune de Tréglonou

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la commune de Lannilis est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui vise un public 3-12 ans.

Depuis cette date, une convention lie la commune de Lannilis à celle de Tréglonou afin que les familles de cette dernière puissent bénéficier du service.

La commune de Tréglonou participe au financement via une contribution par jour et par enfant résidant à Tréglonou.

Cette convention a pour objet de permettre aux familles de Tréglonou de profiter du service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) (Voir projet ci-après annexé).

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

Point n°13 Convention ALSH – Commune de Kernilis

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la commune de Lannilis est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui vise un public 3-12 ans.

Depuis cette date, une convention lie la commune de Lannilis à celle de Kernilis afin que les familles de cette dernière puissent bénéficier du service.

La commune de Kernilis participe au financement via une contribution par jour et par enfant résidant à Kernilis.

Cette convention a pour objet de permettre aux familles de Kernilis de profiter du service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) (Voir projet ci-après annexé).

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

TRAVAUX

Point n°14 Convention SDEF – Rénovation d'armoires EP

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants :
Rénovation d'armoires EP Vétuste non IP2X, C4, C6, C9.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°15 Proposition de soutien à une question parlementaire sur les carences en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le secteur médico-social connaît, aujourd'hui en France, une crise profonde, sans pareille, représentant un grave danger pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Depuis de nombreuses années, les professionnels médico-sociaux accompagnent sans relâche, jours et nuits, les personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement. Ils sont à leur écoute, veillent à leur bien-être, à leur participation à la société, à leur santé, à leur sécurité, répondent de leur mieux à leurs besoins et à leurs attentes.

Pourtant, ces professionnels travaillent le plus souvent dans l'ombre. Et ce sentiment d'invisibilité ne fait que se renforcer depuis le début de la crise sanitaire. Epuisés, ignorés, non reconnus à la hauteur de leurs compétences et de leurs engagements, les professionnels médico-sociaux sont de plus en plus nombreux à quitter le secteur du handicap.

Il est proposé au conseil de soutenir la proposition de question parlementaire ci-jointe, interrogeant le ministre sur les engagements qu'il compte prendre pour mettre un terme à la situation délétère actuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition de soutien à cette question parlementaire, ci-après annexée. .
